

SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT
Huissiers de Justice Associés
15 Passage Lonjon
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF DE BIEN



EXPEDITION
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS c

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

ET LE VINGT AVRIL

A LA REQUETE DE :

Monsieur le Chef de poste du Service des impôts des particuliers de Montpellier 2^{ème} division, domicilié es qualité en ses bureaux situés 7 rue Montcalm puis Parc technologique du Millénaire, bâtiment 11, 1350 avenue Albert Einstein à (34956) MONTPELLIER Cedex 2 et actuellement 156 rue Alfred Nobel, CS 99501, à (34266) MONTPELLIER Cedex 2

REPRESENTEE PAR :

Maître Vincent RIEU, avocat associé de la SCP DORIA AVOCATS, avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, qu'elle constitue pour les siens sur le présent et ses suites

AGISSANT EN VERTU :

Des rôles exécutoires émis pour le recouvrement des taxes foncières 2016 – rôle 16/22101, taxe foncière 2017 – rôle 17/22101, taxe foncière 2017 – rôle 17/22102, taxe d'habitation 2017 – rôle 17/78001, taxe foncière 2018 – rôle 18/22101, taxe foncière 2018 – rôle 18/22102, taxe d'habitation 2018 – rôle 18/78001, taxe foncière 2019 – rôle 19/22101, taxe foncière 2019 – rôle 19/22102, taxe d'habitation 2019 – rôle 19/78001, taxe sur les logements vacants 2019 – rôle 19/74001, taxe foncière 2020 – rôle 20/22101, taxe foncière 2020 – rôle 20/22102, taxe sur les logements vacants 2020 – rôle 20/74001

Je, Thierry LE FLOCH Huissier de Justice associé, membre de la SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de **MONTPELLIER (Hérault) – 131 rue Guillaume Janvier**, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, les susnommés n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH, Huissiers de Justice associés à la SELARL LE FLOCH – BAILLON – BICHAT à la résidence de MONTPELLIER, le 9 mars 2021.

AINSI QU'IL SUI :

Désignation :

Dans un ensemble immobilier dénommé Résidence « Le Florence » sis 131 rue Guillaume Janvier à 34070 MONTPELLIER cadastré section EO n°20 pour 44a 38ca à savoir :

- le lot 129 : au troisième étage un appartement composé : une pièce, cuisine, dépendances, salle d'eau et WC
avec les 63/10.000èmes des parties communes à l'immeuble d'habitation,
Les 342/10.000èmes des choses communes particulières à l'allée D
Les 70/10.000èmes des charges du chauffage collectif
Et les 57/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales
- le lot 130 : un séchoir sur le demi-palier entre les 2ème et 3ème étages
avec les 3/10.000èmes des parties communes à l'immeuble d'habitation,
Les 17/10.000èmes des choses communes particulières à l'allée D
Et les 3/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales
- le lot 131 : une cave au sous-sol portant le n° 13 du plan des caves
avec les 13/10.000èmes des parties communes à l'immeuble d'habitation,
Les 70/10.000èmes des choses communes particulières à l'allée D
Et les 12/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales
- le lot 231 : un parking portant le n° 56 du plan des parkings
Et les 1/75° des choses communes au groupe de parkings
Et les 12/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

L'ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété reçu par Me CUPILLARD, Notaire à GRENOBLE (Isère) le 20/12/1963 publié le 4 février 1964 volume 3342 n°43 ; modificatif du 26 juin 1998 publié le 10 août 1998 volume 98 P n°9405.

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec la société Logis Expertise et en présence du débiteur poursuivi au descriptif suivant :

SYNDIC : CABINET PECOUL 1732 avenue de monsieur Teste 34000 Montpellier

BAIL : aucun - le bien est occupé par les débiteurs poursuivis

CHAUFFAGE : COLLECTIF GAZ

Résultat du repérage

Date du repérage : **20/04/2021**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Me LEFLOCH

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

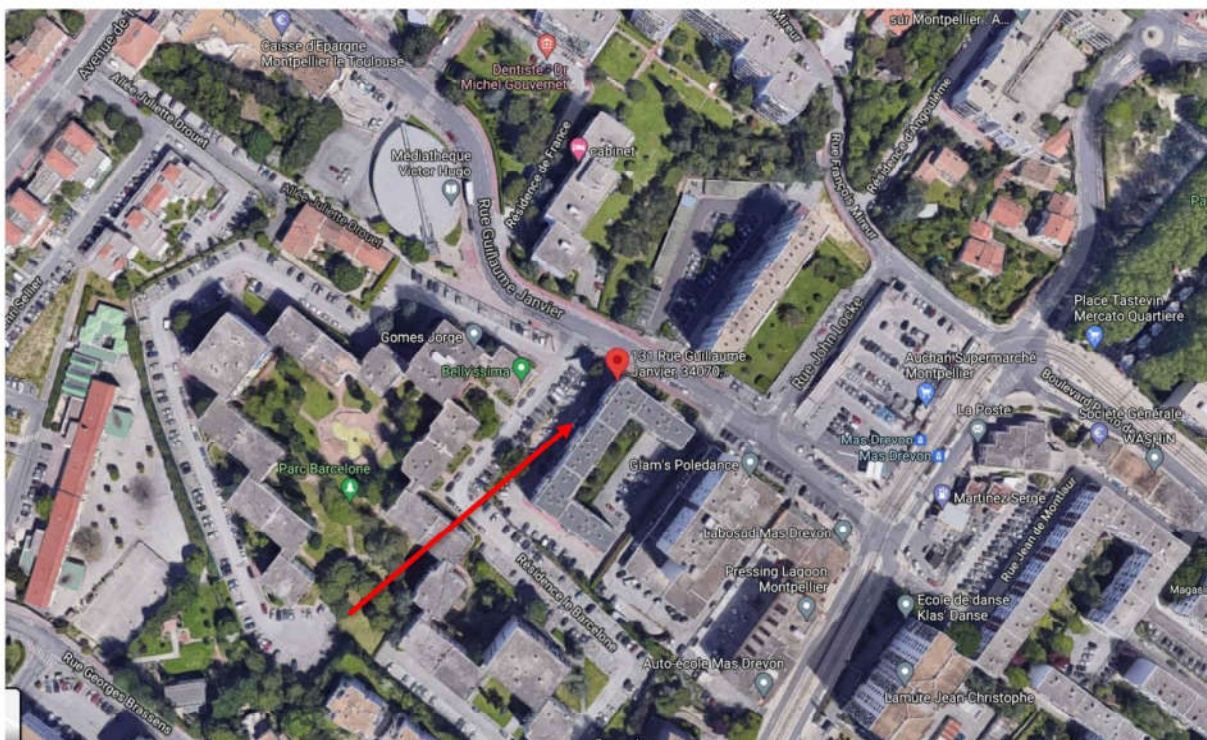
Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surfaces annexes	Commentaires
Chambre	7,26	0	
Coin cuisine / séjour	18,19	0	
Salle d'eau / wc	4,52	0	
Cave	0	3,07	
Balcon	0	3,05	
Séchoir (à gauche)	0	1,55	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale: 29,97 m² (vingt-neuf mètres carrés quatre-vingt-dix-sept)
Surfaces annexes totale: 7,67 m² (sept mètres carrés soixante-sept)

Fait à **MONTPELLIER**, le **27/04/2021**





AVOVENTES•fr

PIECE PRINCIPALE / CUISINE OUVERTE

L'entrée principale se réalise au moyen d'une porte bois pleine, l'ensemble sans dommage ni détérioration significative mais d'origine.

Le revêtement de sol est constitué d'un parquet stratifié gris, l'ensemble maintenu en bon état et sans détérioration majeure.

Le plafond peint reste maintenu sans détérioration notable.

Les murs peints demeurent sans dégradation particulière.

Cette pièce bénéficie d'une porte fenêtre PVC double vitrage avec volet roulant manuel donnant sur un balcon, l'ensemble maintenu en bon état de fonctionnement et d'entretien.

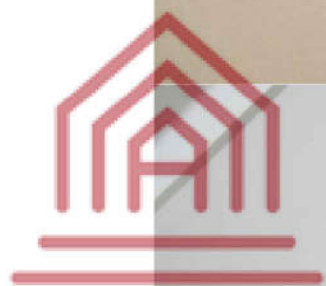
- Coin kitchenette

Il se compose d'un évier 1 bac avec robinet mitigeur, plaque vitrocéramique, four encastré, l'ensemble accompagné de placards de rangement haut et bas, l'ensemble en bon état d'entretien.

La faïence ne souffre d'aucune dégradation notable.

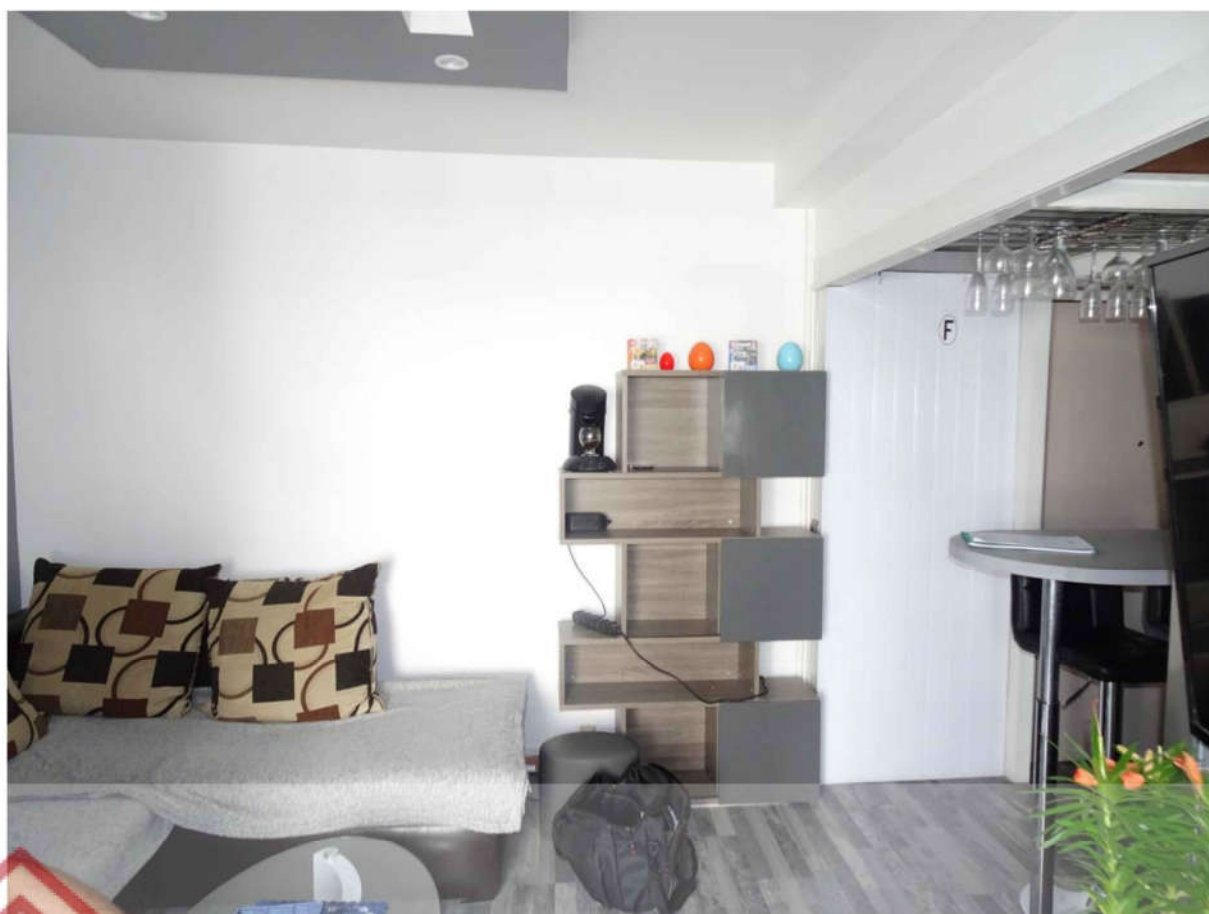


AVOVENTES•fr



AVOVENTES.fr







AVOVENTES.fr



CHAMBRE

Le revêtement de sol est également constitué d'un parquet stratifié identique au précédent laissé en bon état d'entretien apparent.

Les murs et cloisons intégralement peints en blanc sont exempts de tout défaut.

Il en est de même au niveau du plafond peint.

Cet espace bénéficie d'une fenêtre PVC double vitrage avec volet roulant manuel donnant sur le balcon, l'ensemble en état de fonctionnement.



AVOVENTES•fr



AVOVENTES.fr



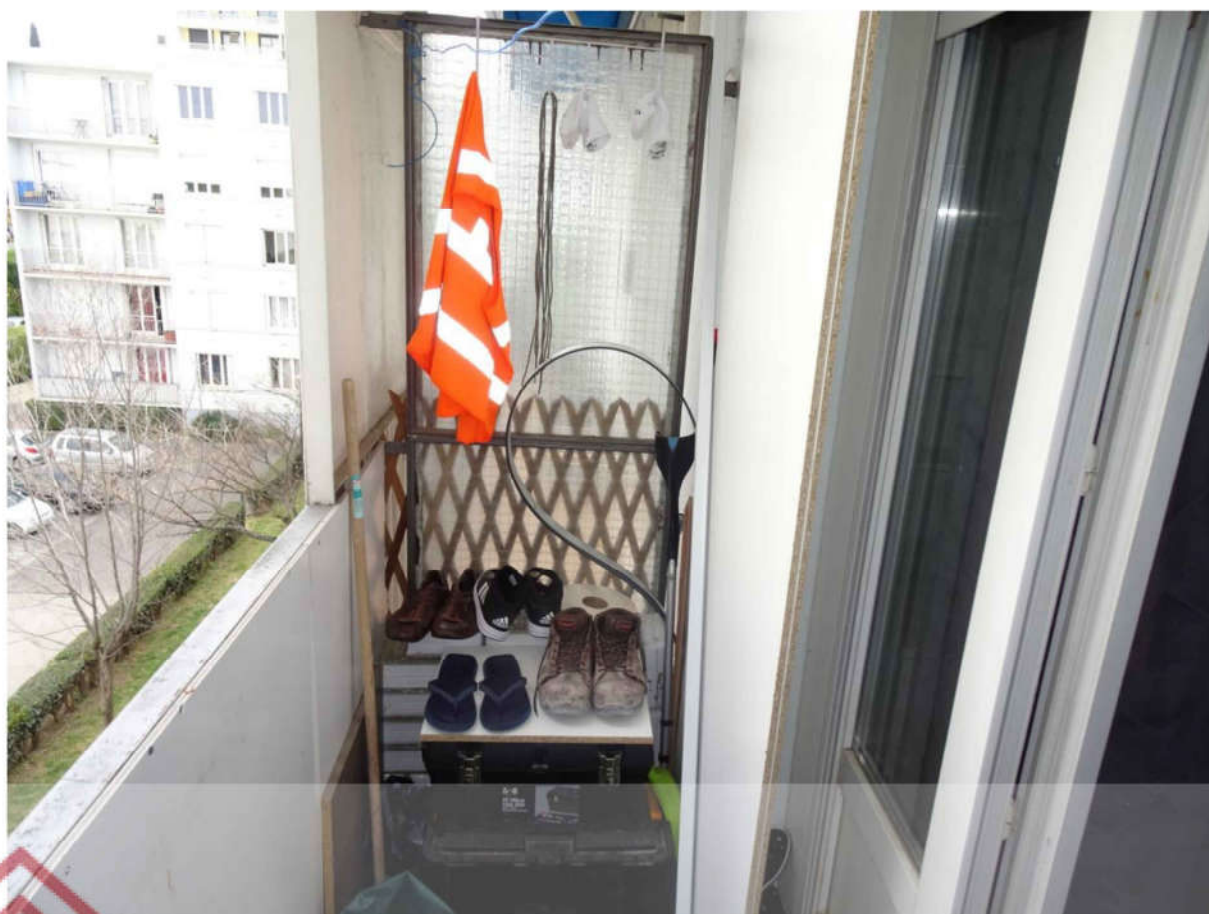
BALCON

Le revêtement de sol est recouvert d'une pelouse synthétique.

Le garde corps ne souffre d'aucune anomalie notable.



AVOVENTES•fr



AVOVENTES.fr



SALLE D'EAU

Le revêtement de sol est constitué linoléum ne souffrant d'aucune dégradation majeure.

Cette pièce dispose d'un plafond blanc peint maintenu en parfait état.

Les murs et cloisons partiellement faïencés et peints en blanc demeurent là maintenus en bon état.

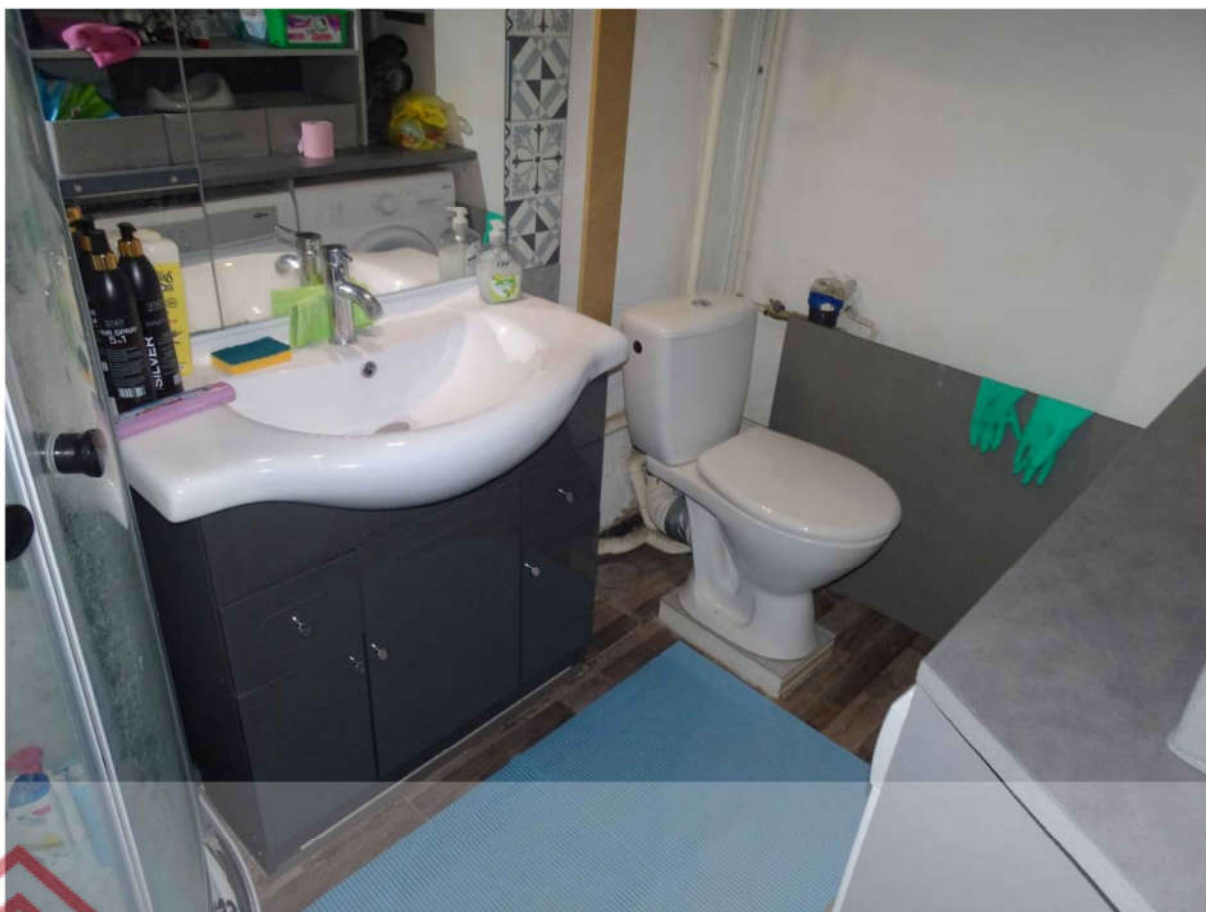
Elle bénéficie d'une vasque sur meuble, d'une cabine de douche, d'un WC avec réservoir de chasse, l'ensemble maintenu en bon état d'entretien.

Cet pièce ne bénéficie d'aucune ouverture.



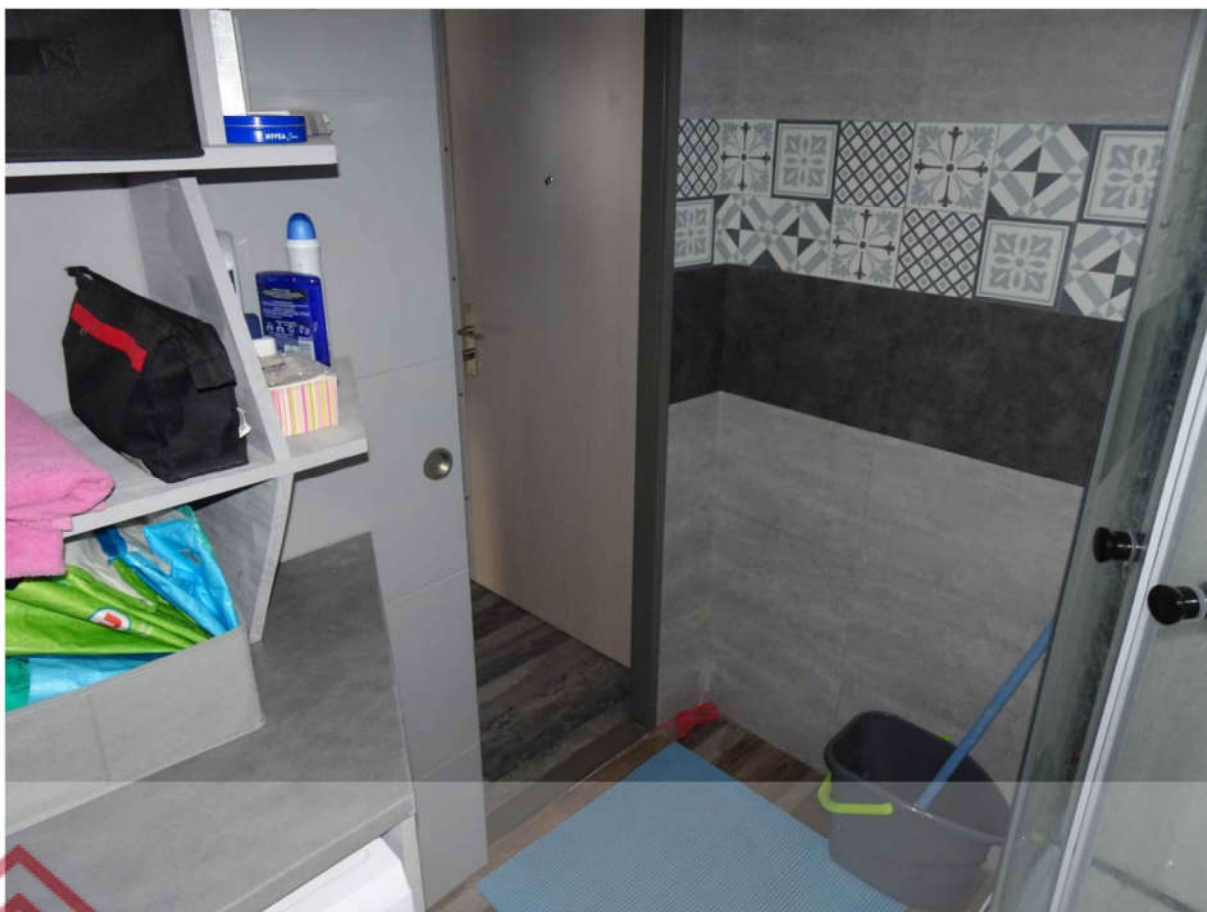
AVOVENTES•fr





AVOVENTES.fr





SECHOIR

Cet espace demeure brut tant au niveau du revêtement de sol que des murs.

AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr



CAVE

Cet espace est complètement encombré.

Il demeure brut tant au niveau du revêtement de sol que des murs.



PARKING

Cet emplacement de stationnement n'a pu être identifié.



De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit



AVOVENTES•fr

